

**Province de Québec**  
**Municipalité du village de Kingsbury**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 5 mars 2024 à 19h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Suzanne Bédard, conseillère,  
Claire Morazain, conseillère,  
Marc Saumier, conseiller,  
Tommy Vaillancourt, conseiller  
formant ainsi quorum sous la présidence de Martha Hervieux, mairesse.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Pierre Bail, conseiller  
Myriam Baum, conseillère

**1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum**

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

**2024-03-01**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc Saumier

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 15. Varia les items suivants :

- 15.1 Info patrimoine protection des milieux humides
- 15.2 Lumière d'urgence à batterie
- 15.3 Affiche pour les marcheurs

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Première période de questions (10 minutes)
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024.
5. Finances
  - 5.1 Budget mensuel
  - 5.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus
  - 5.3 Résolution pour signer la subvention EEC
  - 5.4 TECQ
    1. Emprunt bancaire
    2. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
    3. Contrat EXP : expertise technique eau potable
    4. Télémétrie
    5. Électro-Concept
  - 5.5 Vente pour non-paiement de taxes

- 5.6 Aurora
- 5.7 Comité budget (liste de dons)
- 5.8 Audit 2021
- 5.9 Résolution remboursement internet

**6. Suivis**

- 6.1 Taxes en souffrance

**7. Correspondances**

- 7.1 Ville de Rivière-Rouge
- 7.2 Station de lavage automatisée
- 7.3 Défi Pissenlits
- 7.4 Invitation Coeur Villageois

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Loi 25
- 8.2 Résolution sécurité civile
- 8.3 MRC du Val-Saint-François – Demande d’appui  
Financement des centres de répartition secondaires 9-1-1 incendie
- 8.4 MRC du Val-Saint-François – Demande d’appui  
Couverture cellulaire et exigences pour le service du 9-1-1
- 8.5 Rapport annuel 2023 en matière de sécurité incendie

**9. Transport (voirie)**

- 9.1 Balais rues
- 9.2 Déneigement des rues
- 9.3 MRC du Val-Saint-François – Demande d’appui  
Radars photo dans les municipalités

**10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

- 10.1

**11. Aménagement, urbanisme et développement**

- 11.1 Borne électrique
- 11.2 Rencontre comité de démolition
- 11.3 Entretien terrain

**12. Loisirs et culture**

- 12.1 Centre de Ski de fond de Richmond-Melbourne – Partenariat
- 12.2 Richmond Histoire et coopération
- 12.3 Groupe Média Val-Ouest
- 12.4 Expo Richmond
- 12.5 Scène mobile
- 12.6 Socio-Économique de Stoke
- 12.7 Municipalité de Kingsbury

**13. Rapport des comités**

- 13.1 CPIK
- 13.2 Formation des comités
- 13.3 Comité terrain de jeux
- 13.4 Comité démolition
- 13.5 Comité salle communautaire
- 13.6 Sécurité civile

**14. MRC du VSF**

- 14.1 Résultat collecte sélective

**15. Varia**

- 15.1 Info patrimoine protection des milieux humides
- 15.2 Lumière d’urgence à batterie
- 15.3 Affiche pour les marcheurs

**16. Deuxième période de questions (10 minutes)**

## 17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### ADMINISTRATION

#### 3. Première période de questions (10 minutes)

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

Les élu.e.s ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024.

2024-03-02

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024

adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-03

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024

adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 5. Finances

##### 5.1 Budget mensuel

2024-03-04

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 93 000,30\$ pour février 2024.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèqu e	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Eurofins Enviro	Analyse eau potable Analyse eau usée	151,20 156,37
Desj.	Sylvain Demers	Service février 2024	500,14
Desj.	Gaudreau Enviro.	Collecte, tonnage novembre	859,59
Desj.	Bell Canada	Télémetrie	255,30
Desj.	SPA Estrie	Service février 2024	90,70
Desj.	Visa Michel	Essence Michel fév.	213,76
Desj.	Visa DG	Fond du territoire	105,78
Desj.	Gouv. Fédéral	DAS Fédéral	647,39
Desj.	Gouv. Provincial	DAS Provincial	1 663,79
Desj.	CPIK	Déneigement 2015-2020	29 207,00
Desj.	Hydro-Québec	Garage municipal	33,72
Desj.	CPIK	Accomba sept 23-fév 24	753,67
Desj.	NUVAC	Bactéries 2024	3 189,41
Desj.	Cooptel	Internet et téléphone bureau	294,67
Desj.	FQM	Inscription annuelle	408,75
Desj.	Bell mobilité	Cellulaire Michel Mailhot déc.	64,41
Desj.	Pompex	Sortir pompe égout Ormes	1 157,23
Desj.	Alarme CSDR	Alarme Rockland 2024	282,32
Desj.	Infotech	Système Sygem 2024	2 012,06
Desj.	Municipalité	Paye employés et élus février	6 182,13
8413	Hydro-Québec		2 971,44
8414	Canton de Melbourne	Déneigement 23-24	8 329,56
8415	Régie incendie	Janvier à juin 2024	10 138,50
8416	FQM	Assurance bâtiment 2024	23 549,45
8417	Annulé		
8418	Revenue Québec	Impôt	41,96
Total			93 000,30

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de février 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024	
Dépôt	Taxes 2023	200,00
Dépôt	Taxes 2024	7 355,70
Dépôt	Loyer CPIK décembre 23	9 479,24
Dépôt	Location de salle	30,00
Dépôt	Vente de livre	50,00
Dépôt	Permis	25,00
Dépôt	Revenue d'intérêt	418,72
Dépôt	CPIK assurance	17 752,50
Dépôt	MAMH – PIQM	11 254,62
<b>Total</b>		<b>46 565,78</b>

Revenus CIBC	Du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024	
<b>Total</b>		

Soldes des comptes bancaires au 29 février 2024

CIBC	11 707,64
Desjardins	85 462,90
Argent mis de côté (compte Avantage)	178 000,00
<b>Total des liquidités CIBC et Desjardins au 29 février 2024</b>	<b>275 170,54</b>

Chèques non encaissés au 29 février 2024

Chèques	8 371,52
<b>Total des montants mis de côté CIBC et Desjardins au 29 février 2024</b>	<b>8 371,52</b>

## 5.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus (deviens 164)

Une copie a été envoyée par courriel et une copie papier a été donnée aux conseillers.ères en octobre.

Reporté en avril

2024-03-05

## 5.3 Résolution pour signer la subvention EEC

Attendu que la municipalité du Village de Kingsbury a déposé une demande pour avoir la subvention d'Emploi Été Canada.

Attendu que la municipalité doit nommer une personne pour remplir et signer les documents nécessaires.

Il est proposé par al conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De nommé la directrice générale Chantal Coutu comme personne-ressource et autorisé a remplir et signer tout document relié à la subvention pour Emploi Été Canada.

## 5.4 TECQ

### 1. Emprunt bancaire

Attendu que la municipalité envisage des projets d'amélioration pour la municipalité

Attendu que la municipalité aura besoin de liquidité pour avancer l'argent en attente du remboursement de subvention.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale de faire une demande au auprès de l'institution financière la Caisse Desjardins du Val-Saint-François

2024-03-06

pour l'émission d'un financement temporaire au montant de 265 306\$ dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.  
De mandater la mairesse Martha Hervieux et la directrice générale greffière-trésorière Chantal Coutu pour la signature du contrat.

2024-03-07

## **2. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garage, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité du Village de Kingsbury demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministère des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du logement, de l'Infrastructure et des collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés du Québec M. André Bachand et du fédéral Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**2024-03-08**

### **3. Contrat EXP : Expertise technique eau potable**

Attendu que la municipalité veut améliorer son système d'eau potable.

Attendu que la municipalité a déjà travaillé avec la firme EXP

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale Chantal Coutu de signer un contrat de 5000\$ total, à 175\$/heure, à 0,62\$/km pour les déplacements à la firme EXP, pour que ceux-ci aident la municipalité à mettre l'eau potable conforme, trouver des solutions pour enrayer les coliformes et améliorer la circulation de l'eau, dans le but d'avoir une meilleure qualité de l'eau.

**2024-03-09**

### **4. Télémétrie**

Attendu que la télémétrie de la municipalité est désuète.

Attendu que la municipalité doit faire installer l'internet dans tous les endroits où la télémétrie doit être installée.

Attendu qu'il n'y a pas d'autre fournisseur internet performant dans la municipalité autre que Cooptel et que nous sommes déjà clients avec eux

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter la soumission de Cooptel au montant de 56,65\$ par mois pour chacun des 6 postes, pour une entente de 5 ans.

**2024-03-10**

### **5. Électro-concept**

Attendu que la télémétrie de la municipalité est désuète.

Attendu que la municipalité fait déjà affaire avec l'entreprise Électro-concept depuis des années et que c'est eux qui ont installé la télémétrie présente, il y a plusieurs années et qu'il connaît bien les installations.

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter la soumission d'Électro-concept au montant de 110 996,87\$ pour mettre à jour les 6 points impliqués dans la télémétrie.

D'attendre avant toute chose la confirmation que Cooptel est capable de fournir l'internet dans tous les emplacements.

La décision d'une nouvelle télémétrie est pour faciliter le travail de l'employeur municipale et que la télémétrie actuelle de l'eau potable est désuète.

Il en coûte présentement 170\$ par mois pour les déplacements journaliers de l'employé.

La télémétrie coûte en ce moment 85,05\$ par mois pour chacune des 3 installations.

Il en coûtera une fois installer 56,65\$ par mois pour les 6 emplacements avec Cooptel

$170\$ + (85,05\$ \times 3) = 425,15\$$  par mois

$56,65\$ \times 6 = 339,90\$$  par mois

Mensuellement, le changement sera moins coûteux avec la nouvelle télémétrie, en plus des avantages pour l'employé qui pourra contrôler les pompes à distance, donc pas de déplacement autre que s'il y a un problème, meilleure surveillance des équipements et acquisition d'informations plus grande des équipements qui sont demandés par le gouvernement.

2024-03-11

#### **5.5 Vente pour non-paiement de taxes**

M Amédé Préfontaine, A/S Dwayne Morin du 951 Principale, Kingsbury J0B1X0 ne donnait pas signe de vie malgré les lettres envoyées, pour finalement envoyé un chèque sans provision. Le dernier avis a été envoyé en lettre recommandée le 21 février 2024 et il y a confirmation de réception.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Val-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que si le chèque daté du vendredi 8 mars 2024 est sans fond, le processus s'enclenche.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Val-Saint-François, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Sommets.

Que la vente de la MRC pour non-paiement de taxes se fera le 13 juin 2024.

2024-03-12

### **5.6 Aurora**

Attendu que le système informatique Sygem, sera remplacé par Aurora dans les prochains mois qui est une version améliorée. Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de Sygem, car c'est un système spécialisé pour les municipalités.

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancout, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De continuer avec Aurora, malgré le surplus occasionner par le surclassement.

### **5.7 Comité budget (liste de dons)**

23 janvier 2023 13h30

Approuver la liste de don.

Richmond histoire et Coopération  
reportée en avril

2024-03-13

### **5.8 Audit 2021**

Attendu que la municipalité a reçu les papiers à signer pour l'audit 2021.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'attester que le conseil a pris connaissance de la réception des audits 2021.

2024-03-16

### **5.9 Résolution remboursement internet**

Attendu que la directrice générale Chantal Coutu est autorisée pour signer l'entente et autres documents requis au nom de la municipalité du Village de Kingsbury

*il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu d'autoriser la conclusion d'une convention de l'aide financière qui sera versée à la municipalité de Kingsbury en compensation des dépenses encourues lors du déploiement de l'Opération Internet haute vitesse.*

QUE la directrice générale Chantal Coutu soit autorisée pour et au nom de la municipalité du Village de Kingsbury à signer l'entente et tous les autres documents requis."

## **6. Suivis**

### **6.1 Taxes en souffrance**

La municipalité a récupéré un montant de 200,00\$ pour les taxes 2023, il y a 5 retardataires pour le moment.

## **7. Correspondances**

### **7.1 Ville de Rivière-Rouge**

### **7.2 Station de lavage automatisée**

Le conseil n'est pas prêt pour une station de lavage, les élu(e)s ont vu des gens avec des vaporisateurs nettoyeurs. Des démarches seront faites dans ce sens pour le moment.

### **7.3 Défi Pissenlits**

### **7.4 Invitation Coeur villageois**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 L25**



Le propriétaire de In-fo.ca, Patrick Foucault, est venu faire l'installation du système de sauvegarde pour la municipalité et égale faire l'installation d'un système pour que la directrice générale puisse travailler de la maison.

**2024-03-17**

### **8.2 Résolution sécurité civile**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres; ATTENDU QUE le conseil municipal de Nom de la municipalité reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal; ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre; Pour ces motifs,

il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc Saumier et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la directrice générale Chantal Coutu et le comité de la sécurité civile soit adopté;

QUE Chantal Coutu soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**2024-03-14**

### **8.3 MRC du Val-Saint-François – Demande d'appui**

#### **Financement des centres de répartition secondaires 9-1-1 incendie**

Considérant la résolution numéro 2023-176 adoptée par la MRC du Granit le 18 octobre 2023 et la résolution numéro AG-239-11-2023 de la MRC Abitibi adoptée le 22 novembre 2023;

Considérant que les schémas de couverture de risques d'incendie imposent diverses obligations aux municipalités, sans pour autant que le financement nécessaire à la mise en place de ces obligations ne soit pourvu;

Considérant que contrairement aux autres centres d'appels secondaires d'urgence (services ambulanciers et policiers), aucun ministère n'est garant du financement des centres de répartition secondaires incendie;

Considérant que ce manque de financement aux centres de répartition secondaires incendie impose les municipalités à remettre la facture à leurs citoyens à même le compte de taxes municipales, soit sous forme de nouvelle taxe, et ce, sans aucune plus-value;

Considérant que les services incendie tentent de se moderniser et d'utiliser, entre autres, des applications cellulaires bidirectionnelles et la messagerie texte afin d'être alertés lors des appels incendie pour ainsi diminuer les délais de réponse et augmenter l'efficacité des services, mais que la couverture cellulaire est déficiente sur une partie du territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant que la couverture inadéquate du territoire oblige les services incendie à mettre en place des méthodes d'alerte additionnelles en plus d'assurer l'entretien de celles-ci afin de garantir que les intervenants soient contactés lors des interventions;

Considérant que le nombre de méthodes d'alerte traditionnelles mises en place par les services incendie engendre une charge de travail aux répartiteurs du centre de répartition secondaire;

Considérant que le centre de répartition secondaire incendie facture les services incendie lorsqu'ils utilisent trois méthodes différentes et plus pour alerter les intervenants;

Considérant que la notion de « gouvernement de proximité » dépasse sa fonction première, soit celle de laisser une latitude au sujet du pouvoir décisionnel des municipalités selon leur réalité et non de leur faire porter le fardeau du financement des obligations gouvernementales;

Considérant que les municipalités se voient contraintes de fournir du financement pour des services dont elles ne pourront pas nécessairement bénéficier considérant la couverture cellulaire inadéquate et même inexistante selon les secteurs de son territoire;

Considérant que les municipalités ont l'impression que la notion de « gouvernement de proximité » rime plutôt avec « responsabilités fiscales » plutôt que « latitude de vos décisions selon vos propres réalités »;

Considérant que les municipalités rurales ont l'impression d'avoir été une fois de plus oubliés de par leurs particularités dans des orientations gouvernementales qui s'appliquent davantage dans les milieux urbains de grande envergure;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain et appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers;

Qu'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière des schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau excessif sur leurs résidents

Que les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alerte aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires;

Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à notre député provincial, monsieur André Bachand, à la MRC Abitibi et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

Considérant la résolution numéro 2023-177 adoptée par la MRC du Granit le 18 octobre 2023 et la résolution numéro AG-240-11-2023 de la MRC Abitibi adoptée le 22 novembre 2023;

Considérant que la taxe 9-1-1 est financée et prélevée sur les comptes de téléphone (téléphonie filaire ou sans fil incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) des citoyens du Québec;

Considérant que le montant est de 0,46\$ par ligne par mois;

Considérant que la taxe 9-1-1 est passée de 0,46\$ à 0,52\$ par ligne par mois le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu'une indexation annuelle sera introduite le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Considérant qu'en mars 2023, le ministère de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars sur 3 ans pour la modernisation de service 9-1-1, laquelle est essentielle pour garantir un accès rapide et efficace aux services d'urgence sur notre territoire, dans la mesure où la couverture cellulaire de notre territoire est efficace; Considérant que cette modernisation représente un investissement technologique crucial pour améliorer la sécurité de tous les citoyens qui bénéficient d'une couverture cellulaire appropriée;

Considérant qu'une approximation de 80% des appels au 9-1-1 sont effectués à partir d'appareils mobiles;

Considérant qu'il incombe déjà aux municipalités de déployer des infrastructures (antenne, relais de communication) pour améliorer et/ou contrer la couverture déficiente;

Considérant qu'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence et que le gouvernement a lui-même souligné cette importance : « Une couverture cellulaire en cas d'urgence et pour recevoir les messages urgents du gouvernement » (Référence : ministère du conseil exécutif dans l'appel d'offres publié le 5 octobre 2022);

Considérant que les citoyens de la MRC du Val-Saint-François doivent contribuer financièrement, via la taxe 9-1-1, au même titre que tous les citoyens des autres régions du Québec pour des services dont ils ne pourront pas nécessairement bénéficier, sinon que partiellement, considérant la couverture cellulaire déficiente offerte dans notre MRC;

Considérant que l'absence ou la déficience de la couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans sa plateforme électorale, a lui-même mentionné l'importance de l'Équité en termes d'Internet haute vitesse et de couverture cellulaire entre les régions et les centres urbains : « Dans ce nouveau contexte, les infrastructures numériques deviennent hautement stratégiques. Il faut éviter de voir se creuser de nouveaux fossés entre les régions et les grands centres urbains. Le Québec doit être prêt à s'adapter à cette révolution »;

Considérant que le manque d'équité en matière de couverture nuit au développement régional, économique et technologique entravant ainsi la croissance et l'occupation de notre territoire au détriment des zones urbaines à forte densité de population;

Considérant que le sentiment de ne pas être en sécurité en raison de la mauvaise couverture cellulaire préoccupe de nombreux citoyens en plus d'être un frein à l'établissement de nouveaux citoyens sur notre territoire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt et appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation de système 9-1-1, quel que soit

l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire;

Que le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région;

Que le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunication pour étendre la couverture cellulaire dans les régions pas encore desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres des avantages du système 9-1-1 modernisé;

Que le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace;

Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à notre député provincial, monsieur André Bachand, à la MRC Abitibi et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

2024-03-18

### **8.5 Rapport annuel 2023 en matière de sécurité incendie**

Considérant que le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie;

Considérant que le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2023 préparé par la Régie intermunicipale service incendie région Windsor;

Considérant que la Municipalité du Village de Kingsbury doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité en incendie 2024 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Saumier appuyé par la conseillère Claire Morazain d'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2023 pour la Municipalité du Village de Kingsbury à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **9. TRANSPORT (voirie)**

### **9.1 Balais rues**

L'entreprise Myrroy viendra passer le balai dans nos rues cette année, il reste au même prix que l'an passer. Soit le gros camion à 170\$/h , pour une durée d'environ 5,25 heures.

Le conseil demande à ce que le CPIK soit facturé pour la portion de la rue Rockland, 1h.

La mairesse demande à ce que la directrice générale inscrive sur le tableau d'ardoise à l'entrée du bâtiment municipal la date de la venue du balai pour en informer les citoyens.

Le conseiller Marc Saumier demande à voir s'il n'y a pas une autre place que la rue des Ormes pour faire le remplissage d'eau du camion.

### **9.2 Déneigement des rues**

Une plainte a été faite au Canton de Melbourne pour les poteaux et ciments brisés au bout de la rue des Ormes, mais le Canton ne veut pas s'en mêler. La directrice générale va recontacter le propriétaire du déneigement pour rementionner les bris et mentionne l'insatisfaction de la qualité du déneigement.

Une plainte sera faite à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour les bris de gazon sur la rue principale.

**9.3 MRC du Val-Saint-François – Demande d’appui****Radars photo dans les municipalités**

Considérant la demande d’appui de la MRC de la Côte-de-Beaupré, par le biais de la résolution numéro 2023-12-476, à l’égard d’une demande concernant les radars photo dans les municipalités;

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes de la MRC sont en constante augmentation, ainsi que dans plusieurs municipalités du Québec;

Considérant que plusieurs municipalités ont revu la vitesse autorisée à la baisse et procédé à l’installation de radars pédagogiques entre autres dans les zones de parcs et zones scolaires;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n’est utile que s’il y a une présence policière pour appliquer la réglementation

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant que la Sûreté du Québec ne peut être dédiée à 100% à la surveillance de la sécurité routière et que de nombreux autres volets leur sont imputables;

Considérant qu’il n’est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radar photo sur les réseaux routiers de ces villes;

Considérant que dans le rapport annuel d’évaluation sur les radars photo intitulé « Cinémomètre photographique et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges », il est recommandé d’élargir l’utilisation de ces outils dans d’autres régions., MRC et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s’appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, donc la pertinence de l’utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu’il y a un effet beaucoup plus dissuasif lorsqu’il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, donc la Sûreté du Québec, n’ont pas autant d’impact que les radars photo et qu’il serait judicieux qu’elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait aux atouts précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

Pour ces motifs :

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l’unanimité des membres du conseil :

Que la Municipalité du Village de Kingsbury demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à Madame Geneviève Guilbaut, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo

accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires et de laisser aux municipalités la gestion entière des amendes qui en découlent :

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à notre député provincial, monsieur André Bachand, à l'UMQ, à la FQM, aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François et à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **11.1 Borne électrique**

La directrice générale a eu une rencontre zoom le 19 février 2024 avec M. Yves Chabot de Bornes Québec, pour connaître ce qui est possible pour une municipalité au sujet des bornes électriques.

Les bornes installées pour les municipalités sont celles de niveau 2, donc celles qui prennent plus de temps à charger, mais il y a tout de même des machines plus rapides que d'autres même si elles sont classées dans le même niveau.

Les bornes peuvent être en partie subventionner, mais il y a des conditions à respecter, comme la disponibilité, la gratuité pendant un certain temps, avec ou sans entretien, avec ou sans câble rétractable, donc la portion remboursable passe de 50% à 80% et le nombre de bornes fait aussi partie des conditions.

Les redevances sont à la municipalité en totalité ou en partie, selon les conditions choisies. Ça peut être une grosse investissement pour la municipalité.

Donc le conseil refuse d'aller de l'avant avec les bornes électriques.

### **11.2 Rencontre comité de démolition**

**2024-03-20**

Attendu que le comité de démolition s'est rencontré le 2 février 2024 et on prit la décision de rencontrer les propriétaires du 357 rue Principale dans le dossier de démolition sans permis.

Attendu que la rencontre avec lesdits propriétaires a eu lieu le 16 février 2024 et qu'il a été entendu que les propriétaires rebâtiraient la partie démolie.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents

D'adoption de la décision du comité de démolition.

**2024-03-22**

Attendu que le comité s'est rencontré le 16 février 2024, pour parler du démantèlement des équipements industriels à l'extérieur du bâtiment municipal (Dépoussiéreur et transformateurs)

Attendu que le comité ne considère pas que c'est de leur ressort de prendre la décision, vu que ce sont des équipements et non pas des bâtiments, que c'est après 1940, que des produits nocifs ci trouve et que ce n'est pas d'une valeur patrimoniale, il laisse la décision au conseil.

Attendu que c'est une demande des assurances de faire le démantèlement de ces équipements.

Attendu que Alain Poirier, président du CPIK, avait fait beaucoup de recherche pour démanteler suite à la demande des assurances et du gouvernement.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De confier au CPIK de démanteler le dépoussiéreur et les transformateurs, le plus rapidement possible.

### **11.3 Entretien terrain**

La mairesse Martha Hervieux demande la permission de faire des achats de fleurs et autres, pour la plate-bande en avant du bâtiment municipale. Le conseil est d'accord étant donné qu'il y a un budget pour l'aménagement extérieur.

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **12.1 Centre de ski de fond Richmond-Melbourne**

Le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite augmenter la présence de citoyennes, de citoyens et familles de la région pour skier ou faire de la raquette cet hiver 2023-2024 sur leurs pistes.

Ils souhaitent une entente de partenariat avec notre municipalité pour un montant maximal qu'on leur proposerait.

Cet argent pourrait comprendre par exemple, pour les citoyens de notre municipalité, une entrée gratuite ou une entrée selon un pourcentage soit pour une première visite au CSFRM ou soit pour plus d'une visite. Elle pourrait même comprendre de l'équipement gratuit ou selon un pourcentage. Cette année les enfants de moins de 15 ans seront acceptés gratuitement, équipements compris.

À la fin de la saison, le CSFRM nous enverrait une facture, comprenant un bilan avec le nom des citoyens, leur adresse et le montant à rembourser selon l'entente de partenariat.

Il avait été proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt et adopté à l'unanimité des conseillers présents

De proposer un partenariat d'un montant de 200\$ pour offrir 30% de rabais au citoyen pour des passes journalières.

Étant donné le peu de gens de Kingsbury et la complexité que représente la gestion d'un 30% et en plus avec la saison qui n'a pas été facile cette année. Le propriétaire offre plutôt 3 entrées journalières gratuites par habitant sans équipement pour les gens de Kingsbury. Et le 200\$ prévu pour la saison en début 2024 est donné pour la fin 2024, donc pour la saison 24-25.

Le conseil accepte la proposition.

Il n'y aura pas de Bottin téléphonique cette année.

2024-03-23

## 12.2 Richmond Histoire et Coopération

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet J'Y étais de Richmond Histoire et Coopération;

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de Richmond Histoire et Coopération pour son projet J'Y étais pour une demande de soutien financier de 12 500\$ au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

## 12.3 Groupe Média Val Ouest

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet « Consolidation de la structure administrative » du Groupe

le conseil a eu la possibilité de se prononcer sur les sommes et responsabilités municipales lui incombant et accepte de les prendre en charge.

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

le conseil a eu la possibilité de se prononcer sur les sommes et responsabilités municipales lui incombant et accepte de les prendre en charge.

Il est proposé d'appuyer, mais le conseil décide de ne pas appuyer cette demande.

D'appuyer la demande du Groupe Média Val-Ouest pour son projet « Consolidation de la structure administrative » pour une demande de soutien financier de vingt milles dollars (20,000\$) au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

#### **12.4 Expo Richmond**

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet La murale de la foire de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair);

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

Il est proposé d'appuyer, mais le conseil décide de ne pas appuyer cette demande.

D'appuyer la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair) pour son projet La murale de la Foire pour une demande de soutien financier de 20 000\$ au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

2024-03-21

#### **12.5 Scène mobile**

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet d'une scène mobile des organismes Le Centre d'art de Richmond, Volute et rosace et La Coopérative brassicole l'Ardoise;

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande des organismes Le Centre d'art de Richmond, Volute et rosace et La Coopérative brassicole l'Ardoise pour son projet de scène mobile pour une demande de soutien financier de 20 000\$ au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

#### **12.6 Socio-Économique de Stoke**

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet Halte Cyclo-rencontre au Parc 3R de Stoke de La Corporation de développement Socio-Économique de Stoke;

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

Il est proposé d'appuyer, mais le conseil décide de ne pas appuyer cette demande.



D'appuyer la demande de La Corporation de développement Socio-Économique de Stoke pour son projet d'Halte Cyclo-rencontre au Parc 3R de Stoke pour une demande de soutien financier de 20 000\$ au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

2024-03-24

### **12.7 Municipalité de Kingsbury**

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal a pris connaissance du projet Parc de la Municipalité de Kingsbury;

le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population ;

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande de la Municipalité de Kingsbury pour son projet Parc pour une demande de soutien financier de 30 000\$ au *fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC du Val-Saint-François.

D'autoriser Chantal Coutu, directrice générale à signer tous les documents nécessaires au nom de la municipalité de Kingsbury

## **13. Rapport des comités**

### **13.1 CPIK**

Rien

### **13.2 Formation des comités**

remis en avril

### **13.3 Comité terrain de jeux**

Le comité va se revoir une fois les réponses arrivées des différentes demandes.

### **13.4 Comité démolition règlement 167**

Le conseil demande à la directrice générale d'envoyer le règlement à France Laronde, bénévole du site internet, pour qu'il soit sur le site de la municipalité.

### **13.5 Comité salle communautaire**

rien

2024-03-25

### **13.6 Sécurité civile**

Le comité s'est rencontré pour remplir l'autodiagnostic, qui a été terminé et envoyé.

Attendu que la municipalité a reçu une invitation à une journée de formation.

Attendu que le comité de sécurité civile a eu la possibilité avant et qu'il reste une place de possible, donc le comité ouvre au conseil.

Attendu que des frais de 25\$ par personne sont demandés pour la formation.

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'autoriser la dépense du 25\$ par personne et les frais de déplacement pour la conseillère Myriam Baum et la directrice générale Chantal Coutu.

## **14h. MRC du VSF**

### **14.1 Résultat collecte sélective**

Les détails ont tous été envoyés par courriel aux conseillers.

## 15. Varia

### 15.1 Info patrimoine protection des milieux humides

La conseillère Suzanne Badard demande si elle a besoin d'une résolution pour s'informer sur ce dossier. Il en résulte que le conseil ne prend pas de résolution officielle, mais autorise la conseillère à faire des démarches pour en savoir plus sur le sujet.

2024-03-26

### 15.2 lumière d'urgence à batterie

Attendu que lors de panne électrique, il fait très sombre dans l'espace de la bibliothèque des enfants qui est aussi l'accès des portes au bureau municipal et au bureau de poste.

Il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, de faire une demande au CPIK pour l'achat de lumières à batterie pour cet emplacement-là, pour la sécurité de ceux et celles qui peuvent circuler.

La mairesse Martha Hervieux fait la demande à la directrice générale de faire la demande à l'employé Michel Mailhot de mettre des ampoules dans les 4 emplacements extérieurs, dans l'entrée du bâtiment municipal.

### 15.3 Affiche pour les marcheurs

Comme plusieurs marcheurs viennent avec des bâtons de marches et qu'ils s'en servent sur la passerelle du barrage, ce qui cause des trous et donc des bris de planches. Des affiches seront installées aux deux bouts de la passerelle pour indiquer aux gens de ne pas utiliser les bâtons de marches sur le pont.

Une demande sera faite au Sentier de l'Estrie, pour qu'il en informe leur groupe également.

## 16. Deuxième période de questions (10 minutes)

2024-03-27

### 17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard que la présente séance soit levée à 22h.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux,  
Mairesse

---

Chantal Coutu,  
Directrice générale et greffière-trésorière